

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

2009 + 1 copie conférence 21/2/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Département de Charente-  
Maritime

OBJET :

Séance du 28 Janvier 1957

lement du car ayant assuré le transport des enfants du quartier Pampigné à l'Ecole Perpigna

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

57016

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTRÉAU BARRIÈRE, DOMEcq, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUPOUR PAPEAU et GUICHACUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux  
M. Narteau par M. Grussenmeyer  
M. Laurent par M. Barrot  
M. Etcheber par M. Barrière  
M. Pouget par M. Counil.

M. Barrière a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'en attendant l'ouverture de l'Ecole de Pampigné un car de la Régie des transports Aunis Saintonge a assuré le transport des enfants à l'Ecole de Perpigna.

Considérant que ce transport a été assuré pendant les mois d'Octobre Novembre et Décembre 1956

Vu l'avis de la Commission des Finances

noterai

le mandatement au profit de la régie des transports Aunis Saintonge dont le siège social est à Saintes Cours Révermont, la somme de 60.000 francs (20.000 x 3) pour transport des enfants du quartier Pampigné cette somme à l'Ecole Perpigna

dix

que la dite dépense sera mandatée en XXII "Dépenses imprévues"

approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en l'an d'indépendance  
Ont signé au registre N°. les membres présents

APPROUVE  
ROUHEFORT S/MER le 13 Fev. 1957  
Le Sous-Prefet : Illisible.

POUR RETRAIT CONFORME  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,  
Signé : Seugnet

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 19 Fev. 1957  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,

  
